



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

Modifie et remplace la décision 285 / 2022 visée en Préfecture le 16/05/2022

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour l'école des Arts de Haute-Saintonge, avec l'association Eurochestreries Charente-Maritime ;

- Un contrat de partenariat pour une Aide aux communes, à travers laquelle la CDCHS s'engage à aider financièrement 4 communes, pour un montant total de 2.017€.
- Un contrat de partenariat pour les concerts organisés par la CDCHS, du 1<sup>er</sup> au 11 août 2022. La CDCHS prendra en charge un montant de 16.670€, pour la totalité des concerts concernés.

Fait à Jonzac,  
Le 23 MAI 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex**